

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération N°2023-036 AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AL 51

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1311-13,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

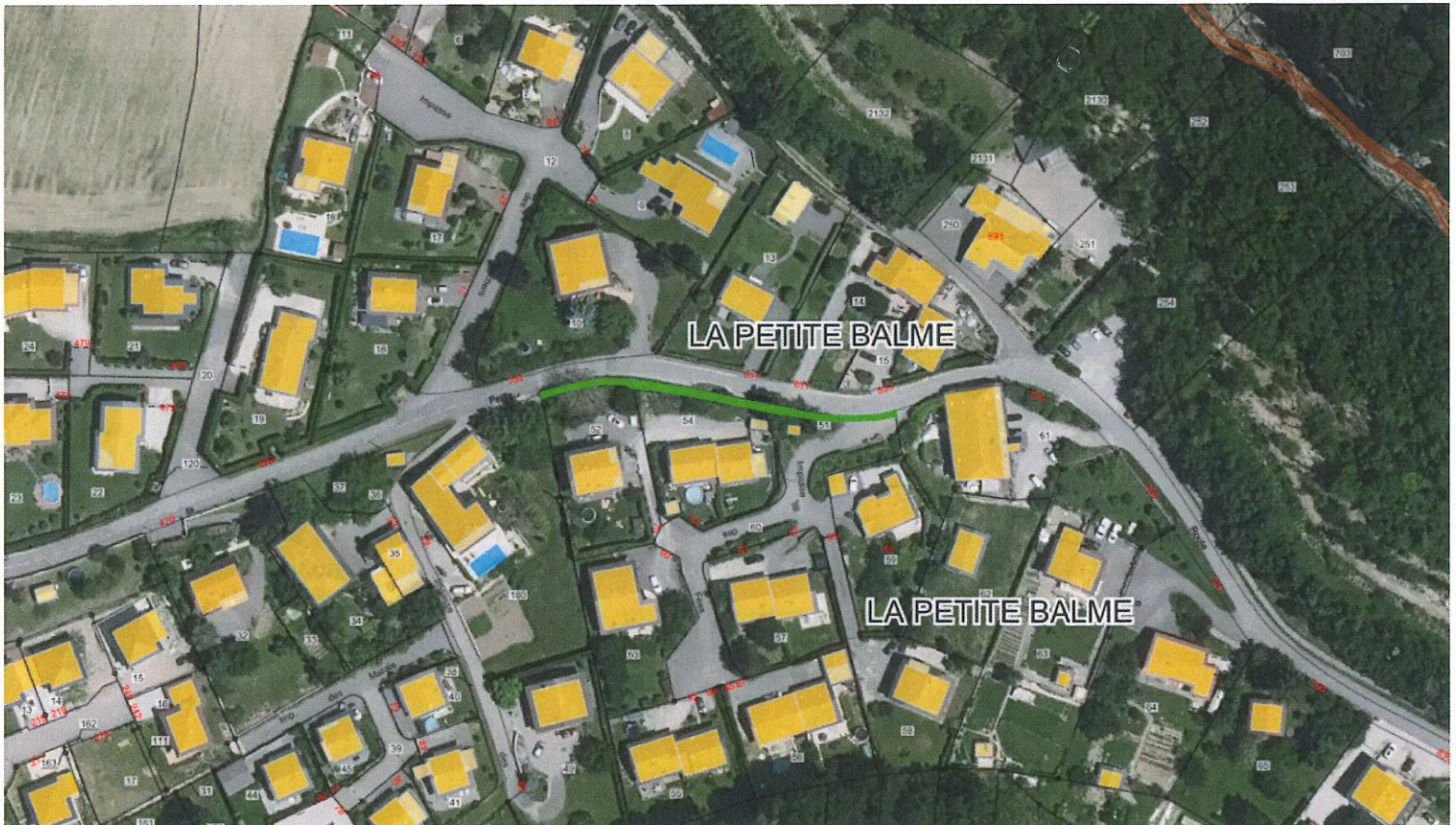
Une bande de terrain, cadastrée AL 51 et d'une contenance de 81 m², est contigüe à la voirie de la route de la Petite Balme. Il s'agit d'un délaissé de voirie qui peut être intégré au domaine public routier de la commune.

Le propriétaire, Monsieur CROSET Patrick, est favorable à une cession au prix de 10 €/m² soit un total 810 €. La commune prendra en charge les frais d'acte liés à l'acquisition qui se fera par voie d'acte administratif.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-036	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AL 51
--------------	------------	-------------------------------------------------



Il est en conséquence proposé de procéder à l'acquisition de la surface telle que mentionnée ci-avant par voie d'acte administratif. Conformément à l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Karine FALCONNAT, première adjointe, représentera la commune dans l'acte administratif à intervenir.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-036	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AL 51
--------------	------------	-------------------------------------------------

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AL 51 d'une surface de 81 m² telle que précisé ci-avant
- De préciser que cette acquisition se fait au tarif de 10 € par mètre carré acquis au bénéfice de Monsieur Patrick CROSET soit une somme totale de 810 €
- De dispenser le propriétaire de rapporter mainlevée totale ou partielle et de fournir le certificat de radiation des inscriptions ou mentions pouvant grever les parcelles reçues par la commune
- De dire que la rédaction de l'acte de cession sera en la forme d'un acte administratif et que les frais liés seront à la charge de la commune
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

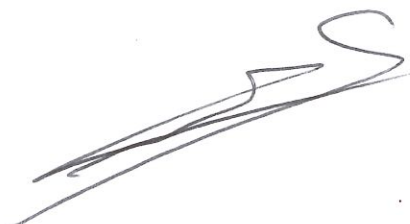
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023

De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy